

Renouvellement des CAPN des ITRF : Le SNPTES reste largement majoritaire !

Publié par le SNPTES

Pour les corps ITRF de catégorie A, le SNPTES progresse en nombre de voix et maintient ses sièges (IGR 5/7 ; IGE 6/9 et ASI 4/4).

Pour le corps des techniciens, le SNPTES perd un siège malgré une progression en nombre de voix. Il reste malgré tout majoritaire avec **6 sièges sur 10**.

Pour le corps des adjoints techniques, en 2011, le SNPTES avait déposé une liste commune avec le syndicat UNSA labo (ITRF des EPLE) dont une partie des adhérents ont désormais déposée leur propre liste sous le sigle UNSA, il y a donc eu un transfert de voix qui fait perdre un siège au SNPTES. **Le SNPTES conserve tout de même 6 sièges sur 15**.

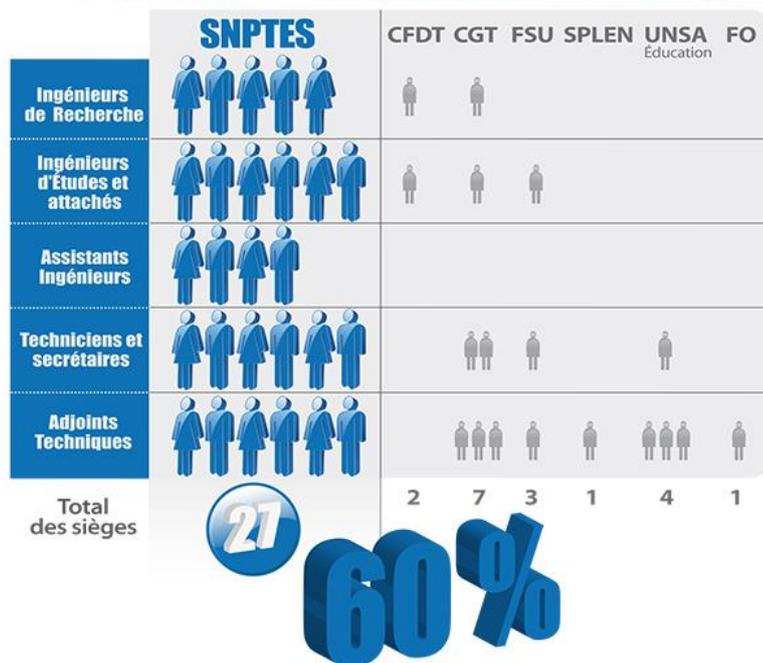
Malgré un contexte social particulièrement difficile et sa désaffiliation récente de l'UNSA Éducation, **le SNPTES reste ultra majoritaire dans les CAPN des ITRF avec 60% des sièges**.

Les ITRF ont décidé de rester fidèles au SNPTES qui rappelons-le est en grande partie à l'origine de leur statut. L'année 2015 sera l'occasion de fêter les 30 ans du statut ITRF.

Il serait temps, Madame la Ministre, de mettre en œuvre une véritable réforme statutaire dans le but d'améliorer les carrières.

Dans le cadre de la campagne électorale, le SNPTES a fait connaître ses propositions. Les électeurs les ont validées. Il est grand temps que le ministère les prenne en compte. Les négociations qui vont s'ouvrir dans le cadre de l'agenda social doivent impérativement déboucher sur des avancées significatives.

Sièges obtenus aux Commissions administratives paritaires nationales des ITRF (mandat 2014 - 2018)



Choisy-le-Roi, le 5 décembre 2014